

Rejets exceptionnels EDF

A compter du 6 août 2018, des travaux dans le cours de la Durance impose l'arrêt des restitutions EDF dans la rivière. Ces travaux prévus de longue date par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de la Durance sont absolument nécessaires et sont programmés sur la période de plus basse eau et de plus faibles risques de crues. Pendant cette période, si des arrivées d'eau importantes se produisent, EDF est autorisé à rejeter dans l'étang de Berre des rejets dits "exceptionnels" pour protéger le chantier. Les pluies survenues sur la Basse Durance durant la journée de jeudi 10 août ont entraîné des lâchers d'eau dans l'étang de Berre, qui se poursuivent actuellement. Les travaux sont prévus pour durer 4 semaines. Déjà bien mal en point, l'étang de Berre n'avait pas besoin d'apports d'eau limoneuse complémentaires !!!